



Cohabiter avec la nature
Rte de Guillamo 6
CH – 3960 Sierre
CCP 17-769306-5

Fondation pour une Terre Humaine (FTH)
15 route de Fribourg
CH – 1723 Marly2

Sierre, le 8 février 2006.

Concerne : demande de subvention pour 3 projets d'éducation à l'environnement

Madame / Monsieur,

L'association *Cohabiter avec la nature* a pour but de favoriser la cohabitation durable entre l'homme et son environnement. L'ONU a proclamé la décennie 2005-2014 *Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable*. Notre association s'est fixé comme objectif de devenir le premier acteur dans ce secteur en Suisse romande.

Nous avons établi un plan directeur sur cette base, divisé en 3 phases :

1. regrouper l'information (achat de livres, commande de brochures spécialisées, etc.),
2. traiter l'information (vulgariser, traduire, résumer) et
3. diffuser l'information et agir (ateliers pratiques, conférences, concours, etc.).

Nous avons établi de nombreux contacts pour la dernière phase, et les projets qui en font partie correspondent bien aux critères des principaux donateurs en Suisse romande (Loterie romande, Fondation pour l'éducation à l'environnement, Fonds suisse pour le paysage, cantons, etc.).

Cependant pour se concrétiser, ces projets doivent pouvoir s'appuyer sur une base documentaire complète, actuelle, scientifiquement valable et vulgarisée. Cette documentation fait actuellement défaut et nous nous proposons d'y remédier. C'est pour cela que nous sollicitons votre soutien financier.

Vous trouverez ci-joint la description et le budget prévu pour 3 projets prioritaires d'éducation à l'environnement :

- le Portail romand de l'environnement,
- le Guide de l'écocitoyen romand et
- le jeu Écovillage.

Nous espérons que vous ferez bon accueil à notre demande et vous remercions par avance de votre soutien. Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons nos meilleures salutations.

Cohabiter avec la nature
Pour l'association

Arnaud Zufferey, président
Ing. EPFL en informatique
Master d'études avancées EPFL en environnement

Annexes :

- Description des projets prioritaires du 2e trimestre 2006 et budget correspondant
- Exemple de brochure "Énergie et environnement"
- Statuts de l'association. rapport annuel 2005 et plan directeur 2006

Description des projets prioritaires pour le 2^e trimestre 2006

1. Portail romand de l'environnement

La protection de l'environnement en Suisse fonctionne comme pour les autres domaines selon le principe du fédéralisme d'exécution : la mise en oeuvre des lois fédérales est déléguée aux cantons qui délèguent à leur tour une partie des compétences aux communes.

Ce mode de fonctionnement permet de respecter les particularités locales, mais conduit en pratique à d'énormes disparités. En effet, tous les cantons n'adoptent pas les mêmes priorités, et l'information se perd en chemin. Au final la plupart des communes ne proposent à leurs citoyens qu'une brochure sur les jours de collecte des ordures ménagères, laissant de côté tous les autres thèmes de l'environnement : air, eau, sol, énergie, mobilité, etc.

Pour combler cette lacune, il serait judicieux de centraliser et uniformiser les informations et de les mettre directement à disposition des citoyens. C'est dans cette optique que l'association *Cohabiter avec la nature* a créé le Portail romand de l'environnement, sachant que le fonctionnement de l'écosystème est le même pour tous.

www.cohabiter.ch

Ce portail regroupe les informations de la Confédération, des cantons francophones, des communes romandes et de nombreuses associations suisses ou internationales.

L'information y est répartie dans 15 dossiers thématiques : air, climat, eau, sol, déchets, énergie, mobilité, bruit, nature, jardinage, ménages et consommation, éco-construction, management et droit de l'environnement, cartographie, et santé.

Le site internet comprend aussi des news (blog) et un forum de discussion avec service de réponse aux questions.

Le prototype du site a déjà accueilli en 3 mois plus de 15 000 visiteurs, pour un total de 100 000 pages vues. La tendance est à la hausse. Victimes de notre succès, nous devons actuellement envisager de louer un serveur plus puissant.



www.cohabiter.ch

2. Guide de l'écocitoyen romand

Il n'existe pas, à notre connaissance, d'ouvrage grand public qui explique de façon simple les liens entre nos activités humaines, notre santé et celle de notre environnement. Nous voulons ainsi offrir un guide de l'environnement qui soit accessible à tous, gratuit, richement illustré, et synthétique. Chaque thème (air, eau, sol, etc.) fera l'objet d'un chapitre indépendant expliquant le pourquoi et le comment, avec de nombreux chiffres à l'appui. L'objectif est de responsabiliser les citoyens au lieu de les culpabiliser.

Ce guide pourra servir de support aux communes qui mettent en place un Agenda21, aux citoyens intéressés, aux enseignants, aux entrepreneurs qui se dirigent vers un label environnemental (EcoEntreprise, ISO 14001, etc.), et à tous les autodidactes qui ne peuvent pas dépenser 5 000 € pour suivre un cours théorique sur le développement durable.

Dans un premier temps nous avons choisi 5 thèmes prioritaires sur les 15 principaux thèmes de l'environnement : énergie, mobilité, déchets, eau, sols. Chaque thème sera traité sous forme de fiches de 2 à 4 pages A4 qui seront mises à disposition gratuitement sur le portail de l'environnement pour une utilisation personnelle. Les communes intéressées pourront les diffuser sous licence.

Dans un deuxième temps, nous prévoyons de traiter aussi les thèmes secondaires (bruit, nature en ville, etc.), et de regrouper le tout dans un Guide de l'écocitoyen romand.

La conception de ces brochures demande beaucoup d'investissements (création des textes, photos, mise en page, achat de livres de référence, commande de brochures auprès de l'Office fédéral de l'environnement, etc.), et il ne sera pas possible de les réaliser sans soutien financier extérieur.



3. Conception d'un jeu de modélisation en écologie industrielle : jeu écovillage

Ce jeu combine l'aspect ludique des Lego, le principe des jeux de construction comme SimCity et les bases scientifiques de l'écologie industrielle.

Chaque élément de base (p.ex. une maison) peut être vu comme une boîte noire comprenant des entrées (eau potable, énergie) et des sorties (CO₂, eaux usées, déchets). Pour modéliser un village il suffit de combiner quelques maisons avec quelques commerces, un ou deux artisans, une station d'épuration, etc.

Le jeu affiche le bilan écologique du village construit (somme des flux de matière et d'énergie). Il est ainsi possible de déceler des problèmes, de simuler des changements (remplacer une centrale à charbon par une éolienne), ou simplement de s'amuser.

On peut aussi utiliser ce jeu comme outil pour la mise en place d'un système de management de l'environnement comme ISO14001.

La création du jeu nécessite des compétences de pointe en software engineering, en écologie industrielle et en programmation web (PHP, MySQL, XML, CSS). Il faudra ensuite modéliser les éléments de départ (centrales de production d'énergie, ménages, STEP, usines d'incinération). Des contacts ont été établis dans ce sens avec l'EPFL en vue d'élaborer un programme de recherche commun.



<http://ecovillage.cohabiter.ch>

Budget pour les projets du 2e trimestre 2006

1. Portail romand de l'environnement :		1 500 CHF / 975 €
• Conception :	1000 CHF / 650 €	
• Hébergement pour un an :	500 CHF / 325 €	
2. Guide de l'écocitoyen romand (première partie) :		5 000 CHF / 3250 €
• Énergie et environnement	1000 CHF / 650 €	
• Mobilité et environnement	1000 CHF / 650 €	
• Déchets et environnement	1000 CHF / 650 €	
• Eau et environnement	1000 CHF / 650 €	
• Sols et environnement	1000 CHF / 650 €	
3. Jeu Écovillage :		6 500 CHF / 4 225 €
• Conception du logiciel, ingénierie :	2000 CHF / 1300 €	
• Programmation des fonctions :	2000 CHF / 1300 €	
• Acquisition des données de base :	2000 CHF / 1300 €	
• Hébergement du site pour un an :	500 CHF / 325 €	
Total :		<hr/> 13 000 CHF / 8 450 €

énergie

ET ENVIRONNEMENT



Pourquoi et comment économiser l'énergie au quotidien

Pourquoi économiser l'énergie ?

Nos principales sources d'énergie ne sont pas renouvelables à l'échelle humaine, et ces stocks sont limités, donc précieux.

La production d'énergie a toujours un impact sur notre environnement : la combustion du pétrole libère du CO₂, un des principaux gaz à effet de serre, les barrages suppriment la dynamique naturelle des cours d'eau, les éoliennes défigurent le paysage et sont une source de bruit supplémentaire, il faut utiliser beaucoup de produits chimiques pour produire des capteurs solaires photovoltaïques, personne ne sait quoi faire des déchets nucléaires.

L'énergie la moins polluante est celle qu'on n'utilise pas. Et chaque économie d'énergie est une économie d'argent non négligeable.

Comment économiser l'énergie ?

Les gouvernements peuvent informer, fixer des objectifs, prélever des taxes, accorder des subventions, inciter... mais au final ce sont les gestes quotidiens des millions de citoyens qui font la différence.

Selon une étude de l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (SAFE, 2005), les ménages suisses pourraient baisser de 40% leur consommation de courant sans perte de confort. Sachant que les 3,5 millions de ménages suisses consomment en moyenne 5000 kWh par an, on pourrait donc économiser l'équivalent d'une de nos plus grosses centrales nucléaires.

Pour y arriver, apprenons les gestes qui sauvent : les écogestes.

Les écogestes électricité

Utilisez des ampoules économiques sur les lampes qui sont utilisées plus de 2 heures par jour. Elles éclairent 5x plus que les ampoules classiques et durent 8x plus longtemps (8 000 heures). Sur la durée de vie d'une ampoule, les lampes économiques coûtent 3x moins cher, même si elles sont plus chères à l'achat.



Eteignez la lumière lorsque vous quittez une pièce plus de 3 minutes, même si vous avez des ampoules économiques.

Utilisez un abat-jour efficace qui dirige la lumière vers le bas, vous gagnerez ainsi jusqu'à 50% de flux lumineux.

Faits et chiffres

2005

Nous consommons 5x plus d'énergie qu'en 1950 et 8x plus qu'en 1910.

Selon l'office fédéral de la statistique (OFS, 2005) notre énergie provient : du pétrole (46%), du nucléaire (24%), de l'énergie hydraulique (14%), du gaz (9%) et d'autres sources (7%). Environ 85% de notre énergie est importée. Environ 26% de l'énergie est perdue lors de sa transformation et de son transport. Nous utilisons seulement 16% d'énergies renouvelables dont plus de deux tiers d'énergie hydraulique. L'énergie est consommée principalement pour le chauffage et le transport. Seulement 23% est utilisée sous forme d'électricité.

Ça joule ? watts ?

L'énergie se mesure en joules. Le watt est une unité de puissance et correspond à un joule par seconde. La consommation de courant se mesure en watt par heure (Wh). Une ampoule de 100 W qui reste allumée pendant 10 heures consomme 1000 Wh ou 1 kilowatt-heure (kWh). Le prix du kWh est d'environ 20 centimes.

Nettoyez périodiquement vos ampoules. La poussière qui les recouvre peut diminuer le flux lumineux de 40%.

Profitez au maximum de la lumière du jour. Disposez le bureau près d'une fenêtre et le lit dans un coin sombre.

Renoncez aux lampadaires halogènes qui consomment près de 350 watts et qui éclairent surtout le plafond.

N'achetez que des appareils efficaces. Ils coûtent à peine plus cher à l'achat, mais vous ferez des économies à l'utilisation. Pour cela consultez l'étiquette énergie obligatoire sur les appareils électro-ménagers et sur les ampoules : l'appareil est jugé de bon (A) à mauvais (G). Les meilleurs appareils sont répertoriés sur le site www.topten.ch.

Énergie		Lave-linge
Fabricant		
Modèle		
Économie	A	A
Consommation d'énergie kWh/cycle		0,95
Efficacité de lavage	A	Accro
Efficacité d'essorage	B	Accro
Capacité (blanc kg)		5,0
Consommation d'eau L		48
Bruit (dB(A) re 1 pW)	Lavage	51
	Essorage	65

Utilisez des prises multiples avec interrupteurs. En effet, la plupart des appareils électriques (TV, magnétoscope, ordinateurs, chargeurs, chaîne HiFi, etc) consomment du courant même lorsqu'ils sont éteints. Prenez une prise de bonne qualité, elle sera amortie en quelques mois.



Utilisez une bouilloire électrique pour chauffer l'eau. Elle chauffe l'eau plus vite et consomme 2x moins d'énergie. Si vous utilisez une casserole, n'oubliez pas de mettre un couvercle.



Utilisez de préférence un téléphone fixe traditionnel. Celui-ci n'émet pas d'ondes, ne contient pas d'accus et fonctionne même en cas de panne d'électricité.

Montez à pied. Les trajets quotidiens d'une personne habitant au 3^e étage nécessitent en moyenne autant d'électricité qu'une ampoule de 100 watts allumée pendant une heure. Et puis monter à pied c'est bon pour la santé.

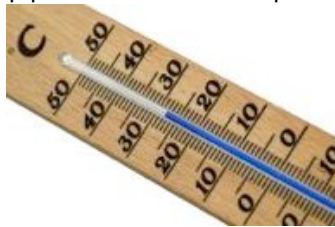
Dégivrez votre congélateur. Une couche de 5cm de glace dans un congélateur double sa consommation d'électricité.

Eteignez la machine à café entre deux utilisations. Elle consommera ainsi près de 3x moins d'énergie.

Utilisez un détecteur de mouvements pour l'éclairage extérieur et une minuterie pour l'éclairage des vitrines et de Noël (éclairer seulement de 18h00 à 22h00).

Les écogestes chauffage

Commencez par acheter un thermomètre. Optez pour un modèle simple en bois, on en trouve partout à moins de 4 francs. Pour une chambre 16 à 18 degrés sont suffisants, 20 degrés pour le salon. Chaque degré supplémentaire engendre une augmentation de 5 à 8% de la consommation d'énergie. Les radiateurs peuvent être équipés de vannes thermostatiques.



Aérez en grand. Ne laissez pas les fenêtres entrouvertes en permanence. Ouvrez-les en grand pendant quelques minutes toutes les 2 ou 3 heures.

Laissez de la place autour des radiateurs afin que l'air chaud circule dans toute la pièce.

Fermez les stores ou les volets dès la tombée du jour, vous gagnerez quelques précieux degrés pendant la nuit.

Baissez le chauffage de 4 à 5 degrés dans les pièces inoccupées et lors d'une absence prolongée.

Partagez un appartement à plusieurs. La colocation permet de partager les charges, d'être moins seul et d'élargir le cercle de ses connaissances.

Nos esclaves...

La métaphore des esclaves énergétiques permet de comparer facilement la consommation énergétique de plusieurs pays ou secteurs de l'économie.

Un esclave énergétique représente la production de 200W pendant 12h par jour, soit 100W en permanence.

Chaque habitant en Suisse a 69 esclaves énergétiques. Les USA en ont 120, la Chine 8 et le Bangladesh 1.

Les écogestes climatisation

La climatisation est certainement le plus mauvais moyen de rafraîchir un appartement. Elle coûte cher, consomme beaucoup d'énergie, et donc produit énormément de gaz à effet de serre, et aggrave donc le réchauffement du climat. Il existe pourtant de nombreuses alternatives.

Fermez les stores ou les volets le jour et aérez la nuit lorsque l'air extérieur est plus frais.

Humidifiez l'air en plaçant un drap humide près de la fenêtre. Un ventilateur dirigé contre le drap augmente l'efficacité.

Eteignez les appareils électriques inutilisés. La plupart chauffent l'air à votre insu.

Favorisez la végétation autour de votre maison. Les toits plats et les façades peuvent être végétalisés.

Portez des vêtements amples et légers, buvez beaucoup et mangez de préférence des produits frais et riches en eau (fruits et légumes).

Pour en savoir plus...

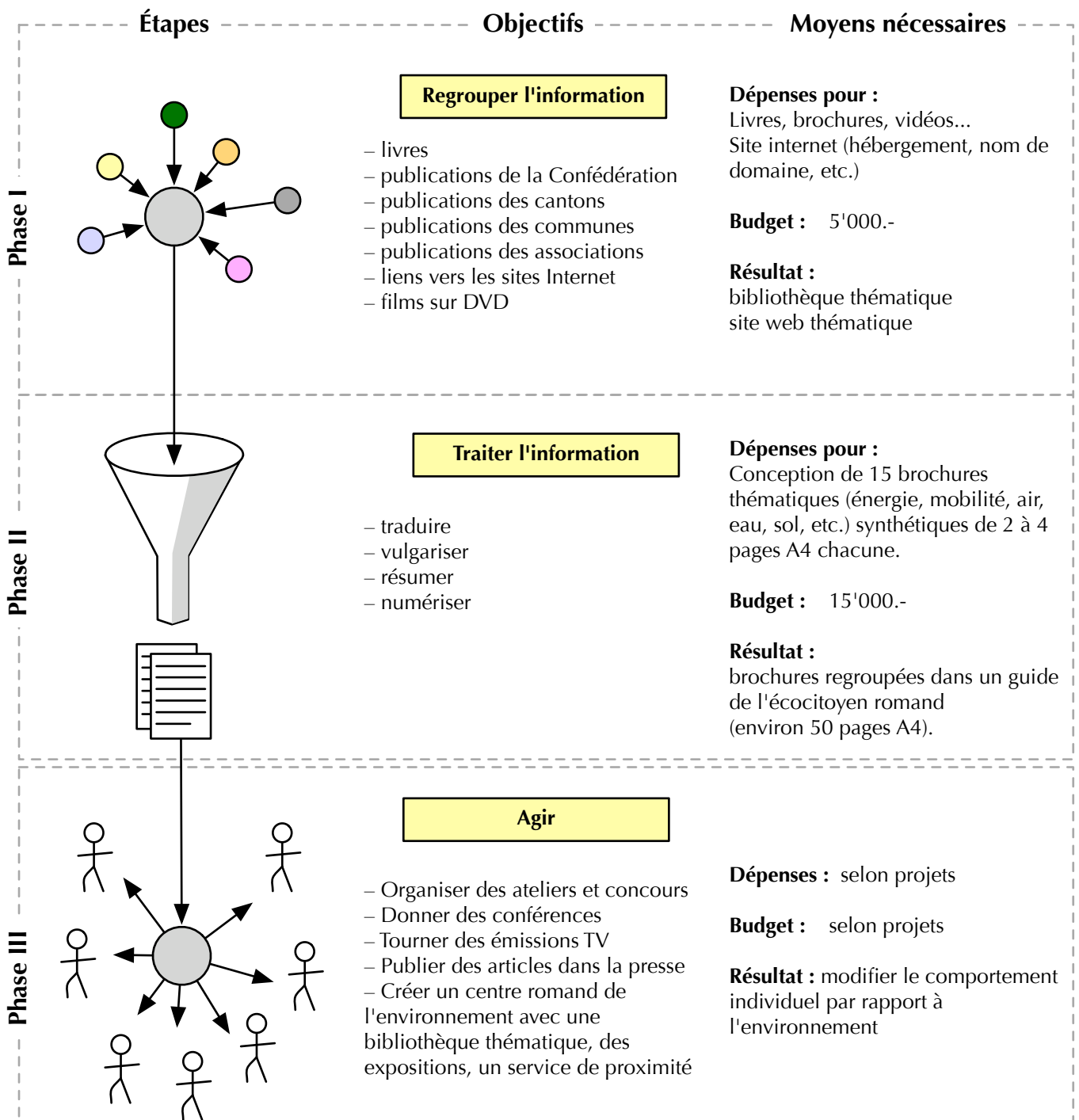
Economies d'énergie :
www.topten.ch
www.negawatt.org
www.energie-environnement.ch

Autre :
www.erneuerbar.ch/f/aee/
www.energie-schweiz.ch
www.energiestadt.ch



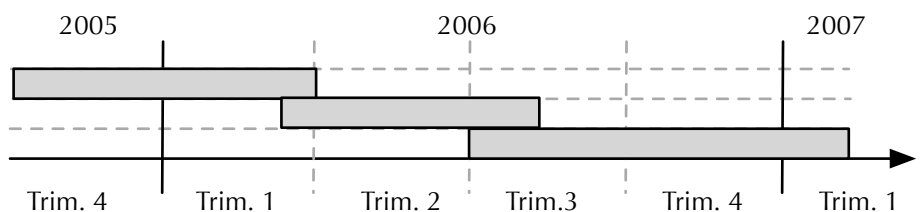
Brochure réalisée par
Cohabiter avec la nature,
CH-3960 Sierra.
Version du 16/01/2006.
www.cohabiter.ch

Cohabiter avec la nature Plan directeur 2006



Planning 2005–2006

Phase I : regrouper l'information
Phase II : traiter l'information
Phase III : agir



cohabiter

AVEC LA
NATURE

Bienvenue sur le portail romand de l'environnement — Cohabiter avec la nature
http://www.cohabiter.ch/

Cohabiter avec la nature

L'association
Blog
Dossiers
Forum

Bienvenue sur le portail romand de l'environnement

Notre planète est un écosystème, c'est à dire un système vivant. Chacun de nos gestes a une influence sur l'ensemble du système. Nos choix individuels de transport, loisirs, consommation modifient directement ou indirectement la qualité de notre environnement.

L'environnement comprend la qualité de l'air, de l'eau, du sol, le niveau de bruit, le climat, la faune et la flore, et les paysages. Chacun de ces éléments est traité séparément dans le site, mais il faut garder à l'esprit qu'ils sont interdépendants. Par exemple un trajet en voiture aura une influence directe sur la qualité de l'air, sur le bruit, et une influence indirecte sur le climat par le biais des émissions de CO₂, un des principaux gaz à effet de serre...

Nous pouvons et nous devons nous engager pour un environnement plus sain, notre santé et la survie de notre espèce en dépend. L'ONU a proclamé la décennie 2005-2014 *Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable*. Notre association y contribue à sa mesure...

Si c'est votre première visite, commencez par les [dossiers](#), sinon le [blog](#) vous renseignera sur les nouveautés.

Dans tous les cas n'hésitez pas à venir discuter sur le [forum](#).

Énergie

Type d'appareil	Fabricant	Modèle	Ordinateur
			Apple iBook 14"

Économie

A B C D E F G

Peu économe

Consommation d'énergie (W)	
ON	23
STANDBY	8
OFF	1.8

Rapport d'activités 2005

Constitution

L'association Cohabiter avec la nature a été fondée le 22 août 2005 à Sierre en Valais. Son but est de favoriser une cohabitation durable entre l'homme et son environnement.

Portail de l'environnement

La protection de l'environnement en Suisse fonctionne comme pour les autres domaines selon le principe du fédéralisme d'exécution : la mise en oeuvre des lois fédérales est déléguée aux cantons qui délèguent à leur tour une partie des compétences aux communes.

Ce mode de fonctionnement permet de respecter les particularités locales, mais conduit en pratique à d'énormes disparités. En effet, tous les cantons n'adoptent pas les mêmes priorités, et l'information se perd en chemin. Au final la plupart des communes ne proposent à leurs citoyens qu'une bro-

chure sur les jours de collecte des ordures ménagères, laissant de côté tous les autres thèmes de l'environnement : air, eau, sol, énergie, mobilité, etc.

Pour combler cette lacune, il serait judicieux de centraliser et uniformiser les informations et de les mettre directement à disposition des citoyens.

C'est dans cette optique que l'association *Cohabiter avec la nature* a créé le *Portail romand de l'environnement*, sachant que le fonctionnement de l'écosystème est le même pour tous.

www.cohabiter.ch

Ce portail regroupe les informations de la Confédération, des cantons francophones, des communes romandes et de nombreuses associations suisses ou internationales.

L'information y est répartie dans 15 dossiers thématiques : air, climat, eau, sol, déchets, énergie, mobilité, bruit, nature, jardinage, ménages et consommation, éco-

construction, management et droit de l'environnement, cartographie, et santé.

Solidarité Nord-Sud

Nous offrons un accès libre et gratuit à tous les dossiers du site. Nous espérons ainsi contribuer à développer la conscience environnementale dans les autres pays francophones, tant en Europe qu'en Afrique, confrontés aux mêmes défis écologiques.

Traductions

L'association accorde beaucoup d'importance à la traduction de documents essentiels disponibles uniquement en allemand ou en anglais. Nous avons ainsi traduit complètement le site et la brochure de l'association DarkSky Schweiz qui s'engage contre la pollution lumineuse en Suisse.

L'association a aussi résumé, traduit et vulgarisé de nombreux articles scientifiques que nous avons mis à disposition sur le site.

Faits et chiffres

2005

La maquette du portail romand de l'environnement propose au 31 décembre 2005 :

- 15 dossiers thématiques,
- 27 articles de vulgarisation,
- 33 documents PDF spécialisés,
- 64 livres de référence,
- 145 liens vers les meilleurs sites Internet.

En décembre le site a reçu près de 6'500 visites pour un total de 36'000 pages vues. Le potentiel de lecteurs est important : 2/3 des ménages suisses ont accès à Internet.

Actions de terrain *nature en ville*

L'association expérimente aussi la protection de l'environnement sur le terrain : nous avons planté des haies sauvages indigènes, construit un mur de pierres sèches, creusé un étang de jardin, construit et posé des nichoirs et mangeoires pour oiseaux.

Ces actions ponctuelles contribuent largement à la sensibilisation et à l'encouragement de la population locale au respect de son environnement immédiat.



Prestations de service en environnement

L'expérience acquise nous permet de proposer de nouveaux services aux particuliers, entreprises et collectivités en Suisse

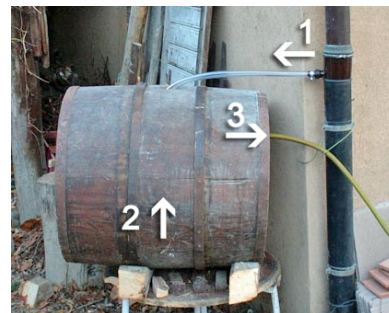
romande. Nos prestations vont de l'analyse de la consommation énergétique d'un ménage à l'analyse de sol en passant par du conseil en jardinage biologique.



Recherche et développement

A ce jour trois projets ont été initiés dans divers secteurs :

- mise au point système de récupération et d'infiltration de l'eau de pluie pour maison individuelle ;
- création d'un prototype d'abat-jour efficace qui permet de limiter les émissions lumineuses issues des habitations ;
- adaptation de l'étiquette énergie pour les ordinateurs et autres appareils électroniques.



L'équipe

Le comité de l'association est composé des membres suivants :

- Président : Arnaud Zufferey, 24 ans, ing. EPFL en informatique, diplôme post-grade EPFL en environnement ;
- Trésorier : Nicolas Berclaz, 33 ans, comptable et informaticien indépendant ;
- Secrétaire : Arlette Zufferey, 55 ans, fondatrice et présidente de l'association Troc-Actif depuis 1997.

Le site Internet est animé par des rédacteurs bénévoles spécialisés : biologistes, ingénieurs en environnement, naturalistes, etc.

Comptes 2005

Bilan final au 31.12.2005

Actifs		Passifs	
Actifs circulants		Dettes à court terme	
Compte postal	458.50	Créanciers	12.00
Actifs immobilisés		Dettes envers Arnaud Zufferey	3'883.25
Infrastructure informatique	1'131.70	Charges à payer	100.00
Appareils électroniques	302.50		
Perte reportée	2'102.55		
	<u>3'995.25</u>		<u>3'995.25</u>

Compte d'exploitation 2005

Charges		Produits	
Charges de matières, marchandises et services		CA des ventes et prestations de services	
Charges pour site Internet	175.00	Cotisations des membres	520.00
Autres charges d'exploitation			
Matériel de bureau	85.80		
Littérature technique	1'781.25		
Charges de licence	89.00		
Frais de compte postal	1.50		
Amortissements	490.00	Perte de l'exercice	2'102.55
	<u>2'622.55</u>		<u>2'622.55</u>

Statuts de l'association Cohabiter avec la Nature



22 août 2005

Chapitre premier : But et nature

Art. 1 Sous le nom *Cohabiter Avec la Nature* est créée une association sans but lucratif au sens des art. 60 et suivants du code civil suisse. Sa durée est illimitée. Son siège social est à l'adresse du président.

Art. 2 L'association est politiquement et confessionnellement neutre.

Art. 3 Le but de *Cohabiter avec la Nature* est de favoriser la cohabitation durable entre l'homme et son environnement.

Art. 4 Pour atteindre ses buts, *Cohabiter avec la Nature* met à disposition de ses membres :

- un site Internet ;
- diverses manifestations et activités collectives.

Chapitre II : Membres

Art. 5 Peut devenir membre toute personne physique, qui en fait la demande.

Est considéré comme sympathisant toute personne qui manifeste son soutien sous quelque forme que ce soit, sans vouloir acquérir la qualité de membre.

Peut être nommé membre d'honneur toute personne physique ou morale s'étant particulièrement impliquée pour l'association.

Art. 6 Le membre accepte les présents statuts et s'acquitte de la cotisation annuelle. Il est solidaire des activités de *Cohabiter Avec la Nature* et y participe dans la mesure de ses possibilités.

Art. 7 Seul le membre a le droit de vote à l'assemblée générale ; il dispose d'une voix.

Art. 8 La qualité de membre se perd par démission, non paiement de la cotisation, décès ou exclusion (avec ou sans indication de motif) par le comité.

Art. 9 *Cohabiter Avec la Nature* n'est en aucune manière responsable de l'activité de ses membres.

Chapitre III : Ressources

Art. 10 Les ressources de l'association proviennent :

- des cotisations des membres ;
- de dons de sympathisants, legs ou subsides ;
- du produit de ses activités et prestations.

Art. 11 Le montant de la cotisation est fixé par l'assemblée générale et est acquitté dans le délai prescrit.

Art. 12 En cas de dissolution, la dernière assemblée générale attribuera, dans la mesure du possible, les biens de l'association à une institution poursuivant des buts similaires.

Chapitre IV : Assemblée générale

Art. 13 L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association ; il a toutes les compétences que lui confèrent la loi et les statuts.

Art. 14 L'assemblée générale se réunit chaque année, en principe en avril, en assemblée générale ordinaire ; elle se réunit extraordinairement lorsque le comité le juge utile ou si le cinquième des membres en fait la demande.

Art. 15 Les membres reçoivent, au minimum 10 jours avant la date fixée, la convocation écrite avec l'ordre du jour.

Art. 16 Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ; l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de présences. Les votations et les élections ont lieu à main levée ou à bulletin secret si un tiers des membres présents le demande.

Art. 17 L'assemblée générale a notamment les compétences suivantes :

- nommer le comité et élire le président ;
- nommer les vérificateurs des comptes ;
- approuver le rapport d'activité annuel ;
- approuver les comptes et en donner décharge au comité ;
- approuver le budget et le programme d'action ;
- fixer le montant de la cotisation ;
- modifier les statuts ;

- prononcer la dissolution de l'association.

Art. 18 Les vérificateurs aux comptes sont nommés pour une durée de 3 ans et sont immédiatement rééligibles.

Chapitre V : Comité

Art. 19 Le comité se compose de 3 à 7 membres élus pour 3 ans et immédiatement rééligibles. Il élit le secrétaire et le trésorier.

Art. 20 Sous réserve des compétences de l'assemblée générale, le comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer les affaires de l'association. Il représente l'association en justice et auprès de tiers. Les attributions du comité sont essentiellement les suivantes :

- exécuter les décisions de l'assemblée générale ;
- gérer et représenter *Cohabiter Avec la Nature* ;
- convoquer aux assemblées générales ;
- tenir la comptabilité à jour et présenter les comptes à l'assemblée générale.

Art. 21 Les décisions au sein du comité se prennent à la majorité des membres présents.

Art. 22 *Cohabiter Avec la Nature* est valablement engagé par la double signature du président et du trésorier ou du président et du secrétaire.

Art. 23 Les comptes ainsi que toutes les pièces utiles sont à la disposition des membres 10 jours avant l'assemblée générale auprès du trésorier.

Les présents statuts ont été adoptés à l'assemblée générale du 22 août 2005.

Le président

La secrétaire